



**PLATEFORMES DE COORDINATION EN
PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE**
HAUTE-SAÔNE

Association
de Bourgogne Franche-Comté



Hospitalière

SANTÉ MENTALE INFOS

N°5 – Octobre 2021

EN QUELQUES MOTS...



PLATEFORME DE COORDINATION EN PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE DE HAUTE-SAÔNE (PCPSM HS)

Cette nouvelle édition de « Santé mentale Infos » est encore une fois l'occasion de vous présenter des nouveaux dispositifs émergeant sur le territoire et de renforcer la communication sur l'offre existante en Haute-Saône dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale.

N'hésitez pas à contacter la PCPSM pour toute information (coordonnées ci-dessous),

Contact : 03.84.76.92.96 / 06.24.83.15.25
pcpsm-hs@ahbfc.fr

ACTUALITÉS	<i>page 2</i>
SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE	<i>page 2</i>
QUESTIONS À ESTHER LETINOIS, COORDINATRICE DE LA PASS PSY DU BASSIN HAUT-SAÔNOIS (AHBFC)	<i>page 3</i>
BAROMETRE UNAFAM "PROCHES AIDANTS, LE PARCOURS DU COMBATTANT"	<i>page 4</i>
LE GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE AUTISME 70 OUVRE SES PORTES A VESOUL (HANDY UP)	<i>page 5</i>
CREATION D'UNE HALTE REPIT PATIENTS JEUNES (ADMR/CD 70)	<i>page 6</i>
DISPOSITIF D'APPUI PROTECTION DE L'ENFANCE HANDICAP (DAPEH / AHSSEA)	<i>page 7</i>
ASSISES DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LA PSYCHIATRIE	<i>page 8</i>



Avis 136 du CCNE

15 avril 2021

L'évolution des enjeux éthiques relatifs au consentement dans le soin

- Renforcer la place du consentement dans les établissements et services sanitaires et médico-sociaux
- Reconnaître et valoriser l'information et l'aide à l'élaboration du consentement comme un acte de soin à part entière
- Recourir à plusieurs outils lorsque la complexité de l'explication le nécessite
- Renforcer le poids de la personne de confiance, etc .

Rapport du CESER

Juin 2021

De l'invisible détresse à la détresse des invisibles/ Isolement des femmes en BFC

- Repérer, observer, mieux connaître et aller vers
- Proposer des lieux et cadres de vie pour lutter contre l'isolement et permettre de nouvelles solidarités locales
- Soutenir les initiatives pour transporter et accompagner les femmes dans leurs déplacements et permettre l'accès aux réseaux afin de contrer les inégalités de genre et de territoires
- Favoriser l'ancrage dans les réseaux existants sur les territoires et/ou encourager la création de nouveaux espaces , etc .

Observatoire 2021/ Mutualité française

La santé mentale en France

- La santé mentale demeure le « parent pauvre » des politiques de santé publique
- 1 personne/5 est touchée chaque année par un trouble psychique, soit 13 millions de personnes
- Le taux de suicide est de 13,2 pour 100.000 hab. (l'un des niveaux les plus élevés des pays européens de développement comparable)
- 64% des Français déclarent avoir déjà ressenti un trouble ou une souffrance psychique, jusqu'à 75% chez les - 35 ans

SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE (SISM)

Semaines d'information
sur la santé mentale



Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale se dérouleront cette année du 4 au 17 octobre 2021 sur le thème annuel fixé par le Collectif national des SISM "Pour ma santé mentale, respectons mes droits!". Ces SISM qui s'adressent au grand public, répondent à différents objectifs :

- "Sensibiliser le public aux questions de santé mentale.
- Informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale.
- Rassembler, par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale.
- Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale.
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité." * source : <https://www.semaines-sante-mentale.fr/>

Dans le cadre de la 32^{ème} édition des SISM, les Plateformes de Coordination en Psychiatrie et Santé Mentale de Haute-Saône et de l'Aire Urbaine, portées par l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche Comté, organiseront en partenariat avec l'UNAFAM des temps d'échange avec les professionnels ouverts au grand public :

- Mardi 12 octobre 2021 à partir de 17h30 au PHAJ de Frotey-lès-Vesoul
- Jeudi 14 octobre 2021 à partir de 14h sur le site Pierre Engel à Bavilliers (salle de spectacle)

Pour toute information et inscription, merci de vous adresser aux Plateformes concernées : pcpsm-hs@ahbfc.fr ou pcpsm-au@ahbfc.fr



QUESTIONS A ESTHER LETINOIS, COORDINATRICE DE LA PASS PSY DU BASSIN HAUT-SAONNOIS (AHBFC)

Avant d'évoquer la PASS Psy du Bassin Haut-Saônois, peut-être pouvons-nous revenir sur ce qu'est une Permanence d'Accès aux Soins de Santé ?

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé sont issues de la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Elles ont pour objet de rendre effectifs l'accès et la prise en charge des personnes démunies à l'hôpital et dans les réseaux de soins. C'est pourquoi l'équipe d'une PASS se compose a minima d'un médecin et d'un travailleur social, l'absence de droits en matière de couverture santé étant le frein majeur à l'accès aux soins de santé.

En 2009, on assiste à la spécialisation des PASS. Outre le développement des PASS dites généralistes, se mettent en place des PASS spécialisées en soins dentaires et des PASS spécialisées en soins psychiatriques. C'est ainsi qu'en 2011, l'AHBFC crée la PASS Psy de l'Aire Urbaine. La PASS Psy du Bassin Haut-Saônois, portée elle aussi par l'AHBFC, verra le jour en 2015.

A qui s'adresse la PASS Psy du Bassin Haut-Saônois ?

La PASS Psy est un **dispositif destiné à faciliter l'accès aux soins psychiatriques à toute personne adulte en souffrance psychique et en situation de précarité.**

Elle s'adresse aux professionnels, aux actrices et acteurs du champ social, médico-social ou sanitaire et aux familles et proches qui repèrent des éléments d'inquiétude chez ces personnes par ailleurs dans l'incapacité ou dans le refus de se présenter spontanément sur un dispositif de soins de santé psychique.

Quelles sont les missions de la PASS Psy ?

La PASS Psy peut tout d'abord **assister les patients hospitalisés dans leurs démarches pour accéder à leurs droits en matière de couverture santé.** En tant que coordinatrice, je travaille en étroite collaboration avec mes collègues assistantes sociales et CESF des unités d'hospitalisation et grâce au canal privilégié qu'offre la CPAM aux PASS du territoire.

En dehors du contexte d'hospitalisation, la PASS Psy est aussi un **espace de conseils et de soutien aux professionnels de terrain** dans la prise en charge des personnes ou des usagers présentant ou semblant présenter des troubles psychiques.

Enfin, la PASS Psy est un **dispositif d'accompagnement des personnes - celles qui sont repérées en situation de précarité et de souffrance psychique - pour une insertion ou un retour dans l'offre de soins psychiatriques de droit commun.**

Comment opère la PASS Psy pour accompagner ces personnes vers le soin psychiatrique ?

La PASS Psy peut être interpellée que la pathologie psychiatrique soit avérée ou supposée. En tant que coordinatrice de la PASS Psy, je réceptionne les questions, les éléments d'inquiétude, les demandes de conseil des professionnels et autres acteurs de terrain.

Je réalise ensuite une **évaluation sociale en concertant les partenaires sociaux puis je me tourne vers le médecin psychiatre référent** selon le secteur géographique concerné (Vesoul, Lure-Luxeuil, Gray-Jussey) pour une première évaluation médicale au vu des éléments transmis.

Comment opère la PASS Psy pour accompagner ces personnes vers le soin psychiatrique ? (suite)

Pour parfaire cette évaluation et amorcer un lien de confiance, le **médecin psychiatre peut prescrire une visite au domicile de la personne repérée comme étant en souffrance psychique**. Cette visite sera effectuée par un infirmier du CMP, le partenaire qui nous a orienté la demande et moi-même. Mais l'intérêt de cette disposition est évalué au cas par cas. Il n'est pas question de débarquer au domicile comme une arrivée en force de la psychiatrie ! Il peut être plus adapté de se présenter en plus petit nombre, ou même de proposer d'emblée un rendez-vous infirmier au CMP. Je le répète, à cette étape, l'objectif est double : recueillir davantage d'éléments pour que l'accompagnement qui sera proposé soit adapté au besoin de soins et construire un lien de confiance qui facilitera l'entrée ou le retour dans les soins psychiatriques.

En conclusion...

La PASS Psy vise une démarche de facilitation de l'admission de personnes en situation de précarité. Ce dispositif n'est pas un service d'urgence et n'a pas à se substituer au réseau déjà en place, ni au droit commun (secteur psychiatrique, missions des CMP...) mais a pour mission de travailler en coordination avec eux.

CONTACT

03.84.76.92.84 ou par mail : esther.letinois@ahbfc.fr

BAROMETRE UNAFAM : « PROCHES AIDANTS, LE PARCOURS DU COMBATTANT ».

Une étude nationale réalisée auprès + de 5000 adhérents de l'UNAFAM, aidants de personnes souffrant de troubles psychiques, a mis en avant un certain nombre de constats, et notamment :

- **64,8 %** des répondants pensent que la maladie de leur proche est représentée de façon stigmatisante et anxiogène dans les médias.
- **47,3 %** des personnes interrogées ont attendu plus de 24 mois avant de recevoir un diagnostic
- **61,7 %** des aidants considèrent ne pas être suffisamment informés sur les droits liés au handicap
- **88,3 %** des proches aidants confirment que la maladie d'un enfant a des répercussions sur la vie de sa fratrie

En attendant, le combat de l'UNAFAM va se poursuivre sur plusieurs fronts :

1. Changer le regard de la société sur les maladies psychiques.
2. Pousser le monde de la psychiatrie à être moteur de ce changement et les politiques de handicap à intégrer sérieusement la spécificité du handicap psychique.
3. Favoriser l'innovation organisationnelle pour changer le quotidien des personnes en souffrances psychiques et de leurs proches.

CONTACT ANTENNE HAUTE-SAONE : 03.84.76.64.40 70@unafam.org

LE GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE AUTISME 70 OUVRE SES PORTES A VESOUL

(HANDY'UP)



Depuis quelques semaines, la Haute-Saône possède son GEM Autisme. Porté par le Groupe Associatif Handy'Up et parrainé par l'Association Haut-Saônoise de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, il se construira petit à petit avec ses adhérents pour devenir à terme une association indépendante. C'est là le souhait de l'équipe qui assurera l'animation de cette entité financée par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté.

L'esprit du GEM : rencontre et entraide

Actuellement installé au 21 rue Edouard Belin à Vesoul, le GEM Autisme 70 n'est pas un lieu de soin, mais de vie sociale. Les personnes intéressées viennent se rencontrer, s'entraider, faire des activités ensemble. Les animations sont suggérées et organisées par les personnes concernées, avec l'aide d'un animateur et d'une coordinatrice.

Il peut s'agir de pratiques artistiques, de sorties culturelles, d'activités de plein air, de repas, d'atelier d'écriture, de théâtre, d'informatique... ou de temps d'échange ponctuellement partagés avec les familles des adhérents. Une montée en charge des activités est projetée dès septembre 2021.

Comment adhérer ?

Le GEM Autisme 70 s'adresse aux personnes adultes autistes ou ayant des troubles du spectre autistique (TSA), en capacité de participer de façon autonome à la vie de l'association. Les personnes intéressées doivent contacter par mail ou téléphone l'animateur qui fixera avec elles un rendez-vous afin de leur expliquer le fonctionnement du GEM. L'objectif est d'inciter un maximum d'adhérents à s'impliquer pleinement et durablement dans la vie de l'association.

Implanté à Vesoul, le GEM Autisme 70 vise un rayonnement départemental et peut intervenir sur les différents territoires de la Haute-Saône en fonction des besoins et des demandes recensés.

Le GEM Autisme 70 est adossé au Département Sport, Loisirs Culture et Vacances Adaptées afin de bénéficier de l'expertise Handy'Up en matière d'accompagnement auprès de personnes avec autisme et en matière de réseaux dans le champ des loisirs et du développement de la vie sociale.

CONTACT

Coordinatrice : Sophie Démarquet (s.demarquet@handy-up.org)

Animateur : Gaëtan Caset (gcaset@handy-up.org)

Tél. : 03 84 75 01 04

CREATION D'UNE HALTE REPIT PATIENTS JEUNES

(CD 70/ADMR)

La plateforme d'accompagnement et de répit de Haute Saône s'adresse à **tout aidant d'un proche atteint d'une pathologie neuro-évolutive** (maladie d'Alzheimer et apparentée, sclérose en plaque, Parkinson, maladie de Charcot...).

Créée en 2013, elle est portée par le Conseil départemental et l'ADMR.

Son objectif est d'éviter l'isolement et l'épuisement de l'aidant à travers plusieurs missions :

- proposer un lieu d'écoute
- informer sur les dispositifs de répit existant sur le département
- se familiariser avec la maladie
- verbaliser les émotions en lien avec l'annonce diagnostic

Les maladies neuro-évolutives touchent aussi les patients jeunes. Depuis plusieurs années nous pouvons constater une augmentation de ces patients qui n'ont pas de dispositifs adaptés.

C'est pourquoi, avec le soutien de l'Agence Régionale de la Santé, la plateforme de répit s'est positionnée sur la création d'une **halte répit pour les personnes de moins de 65 ans présentant des troubles cognitifs liés à une maladie neuro-évolutive.**

L'accueil se fera à Rioz

La halte répit offre une prise en charge **les jeudis dans les locaux de l'accueil de jour à Rioz de 10h à 16h**

A travers des **activités variées** (activités manuelles, artistiques, de détente, activités physiques adaptées, etc.), la halte répit accompagne dans le maintien et la réhabilitation des capacités fonctionnelles et cognitives. Elle favorise également la lutte contre l'isolement en restaurant un lien social.

C'est aussi permettre à l'aidant d'avoir un **temps de répit régulier et de favoriser le maintien à domicile.**

CONTACT

Téléphone : 03 84 95 72 40 ou
07 63 99 26 63

Mail :

haltereplit@fede70.admr.org





Dispositif d'Appui Protection de l'Enfance Handicap (DAPEH) / AHSSEA

Depuis le 23 août 2021, l'IME Jean-Louis BEAUDOUIN est doté d'un nouveau dispositif financé par l'ARS qui intervient sur l'ensemble du territoire de la Haute Saône.

Le DAPEH accompagne des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 21 ans ayant une prise en charge au titre de la protection de l'enfance et une notification MDPH quel que soit le handicap.

Il est un appui pour les professionnels, les familles d'accueil et les familles naturelles. Les équipes concernées par la situation mettront en commun leurs compétences, leurs connaissances dans l'intérêt de l'enfant pour sécuriser son parcours et éviter les ruptures.

Le DAPEH est réactif et intervient rapidement après validation par la commission d'admission composée de l'ASEF, la MDPH et du responsable du dispositif.

Que propose le DAPEH ?

- **Du répit sous différentes formes** : intervention directe dans les familles (temps de prise en charge en famille, évaluation, entretiens éducatifs en individuel ou avec la famille à domicile ou au service), appui présentiel auprès des équipes des structures d'hébergement, accueil ponctuel (hébergement en institutions, séjours adaptés, ouverture sur les loisirs et la culture).
- **De la formation, de l'information et de la guidance** auprès des familles naturelles ou d'accueil et des autres partenaires en fonction des besoins. Cette compétence du dispositif se fera après observation et évaluation dans le milieu de vie de l'enfant.
- **Son expertise et coordonnera les actions** afin que les réponses soient adaptées aux besoins de la situation et fera appel à d'autres compétences où qu'elles se trouvent sur le territoire.

L'équipe est composée d'un directeur adjoint, de trois éducatrices spécialisées, d'une psychologue clinicienne et, en fonction des besoins, elle pourra faire appel à d'autres compétences internes à l'IME.

L'accompagnement par le DAPEH prend en compte les besoins spécifiques et particuliers de la situation.

Sa durée d'intervention varie en fonction des situations.

Contact DAPEH :
10 rue Jules Alexis Muenier 70000 VESOUL
Tel : 03.84.75.02.25
Mail : ime.dapeh@ahssea.fr



Assises de la santé mentale et de la psychiatrie – septembre 2021

Les assises de la santé mentale se sont déroulées les 27 et 28 septembre dernier, mobilisant experts et témoins autour de thématiques prégnantes dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie. Les professionnels de santé, les acteurs des secteurs sociaux et médico-sociaux ainsi que les usagers/aidants/citoyens y ont contribué notamment via une enquête mise en ligne sur le site du ministère au mois de mai .

4 axes :

• **Ecouter** : promouvoir une véritable culture de la santé mentale au sein de notre société et de l'action publique

• **Prévenir** : repérer et agir plus précocement pour la santé psychique des enfants et des jeunes

• **Développer** : renforcer la couverture médicale en santé mentale et son accessibilité

• **Prévoir** : investir dans la recherche en santé mentale et les opportunités offertes par le numérique

Parmi les 30 mesures nouvelles ou à renforcer (cf. dossier de presse du gouvernement), figure notamment la mise en service depuis le 1er octobre du **numéro national gratuit de prévention du suicide (2NPS) : ce numéro 3114 fonctionnant en continu (24h/24 - 7j/7)**. C'est un service confidentiel et gratuit visant à réduire le nombre de suicides en France en lien avec les acteurs des territoires pour une prise en charge adaptée à chaque situation.

Il permet de répondre aux besoins immédiats des personnes en recherche d'aide : écoute, évaluation, intervention, urgence, orientation ou accompagnement.

Il s'adresse également aux professionnels en contact avec des personnes en détresse ou en quête d'information sur le suicide et sa prévention.

COMITÉ DE RÉFLEXION : Giida CARVELLI (Handy'up) ; Sébastien DUMOND (ESAT Villersexel AHS-FC) ; Delphine FLORES (PCPSM, AHBFC) ; Sabrina RÉNET (CLSM) ;

COMITÉ DE RÉDACTION : Delphine FLORES

COMITÉ DE RELECTURE : Luc BÉNET (DG, AHBFC) ; Christelle THOMAS (Chargée de communication, AHBFC)